

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET  
AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS**

31 MARS 2020

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET  
AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Information financière supplémentaire (non auditée)	
Produits et charges par projet	13

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Association des auteures et auteurs de l'Ontario français

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de l'information financière supplémentaire présentée à la page 12, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 7 juillet 2020

# ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

4

	2020	2019
<b>PRODUITS</b>		
Subventions et contributions (note 3)	238 470 \$	230 926 \$
Cotisations des membres	14 935	12 155
Publicité et autres	5 000	3 172
Admissions	1 620	1 980
Dons	1 000	1 000
	<b>261 025</b>	<b>249 233</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	124 728	114 096
Honoraires - contractuels	53 440	17 815
Cachets des auteur.e.s	20 306	21 213
Publicité, promotion et frais de représentation	15 754	21 169
Réunions statutaires	15 087	11 427
Frais de bureau	14 316	18 356
Loyer	14 032	14 032
Honoraires versés aux auteur.e.s	9 178	14 695
Frais de déplacement du personnel	8 327	6 102
Frais de déplacement et d'hébergement	4 604	16 549
Télécommunications	2 576	2 238
Charges liées aux activités	2 458	2 852
Assurances	2 293	2 090
Honoraires légaux et d'audit	6 922	7 089
	<b>294 021</b>	<b>269 723</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>(32 996) \$</b>	<b>(20 490) \$</b>

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS****ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020****5**

	<b>Non affecté</b>	<b>Fonds de réserve</b>	<b>2020 Total</b>	<b>2019 Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>3 134 \$</b>	<b>46 000 \$</b>	<b>49 134 \$</b>	<b>69 624 \$</b>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(32 996)	-	(32 996)	(20 490)
Affectation interne (note 6)	<b>29 862</b>	<b>(29 862)</b>	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>- \$</b>	<b>16 138 \$</b>	<b>16 138 \$</b>	<b>49 134 \$</b>

# ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

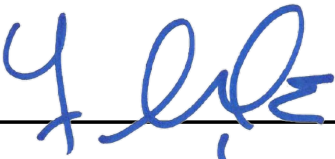
31 MARS 2020

6

	2020	2019
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	47 474 \$	92 064 \$
Débiteurs	1 721	1 080
Taxe de vente harmonisée à recevoir	9 696	7 501
Frais payés d'avance	4 668	2 773
	<b>63 559 \$</b>	<b>103 418 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus (note 4)	26 298 \$	32 579 \$
Subventions et contributions reportées (note 5)	20 823	15 000
Cotisations des membres perçues d'avance	300	6 705
	<b>47 421</b>	<b>54 284</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	-	3 134
Fonds de réserve (note 6)	16 138	46 000
	<b>16 138</b>	<b>49 134</b>
	<b>63 559 \$</b>	<b>103 418 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriel H. Osson, administrateur





**ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020****7**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<b>(32 996) \$</b>	<b>(20 490) \$</b>
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :</b>		
Débiteurs	<b>(641)</b>	9 920
Taxe de vente harmonisée à recevoir	<b>(2 195)</b>	(501)
Frais payés d'avance	<b>(1 895)</b>	(917)
Subventions et contributions reportées	<b>5 823</b>	15 000
Créditeurs et frais courus	<b>(6 281)</b>	4 303
Cotisations des membres perçues d'avance	<b>(6 405)</b>	4 525
	<b>(11 594)</b>	32 330
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(44 590)</b>	11 840
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>92 064</b>	80 224
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>47 474 \$</b>	<b>92 064 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français est une société sans capital-actions constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Le rôle principal de l'Association consiste à promouvoir les intérêts des écrivains et écrivaines d'expression française en Ontario. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

#### Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

#### Constatation des produits

L'Association comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées aux charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits découlant des cotisations des membres sont constatés dans la période au cours de laquelle ils se rapportent.

Les produits de dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

Les produits provenant des admissions sont reconnus au cours de l'exercice où les événements ont lieu.

Les autres produits sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur recouvrement est suffisamment assuré.

#### Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Association.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

### **Immobilisations**

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux charges de l'exercice. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune acquisition d'immobilisation (2019 : 987 \$, acquisition d'ordinateur).

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

# ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

10

### 3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2020	2019
<b>Ville d'Ottawa</b>		
Fonctionnement	60 500	60 000
<b>Conseil des arts de l'Ontario</b>		
Fonctionnement	59 732	64 926
<b>Ministère du Patrimoine canadien</b>		
Programmation	42 000	42 000
<b>Conseil des arts du Canada</b>		
Organisme de soutien (Subvention de base)	40 000	40 000
Projet (Étude de la maturité numérique)	32 238	-
Projet (Rencontres littéraires nationales)	-	20 000
<b>Gouvernement du Québec - Secrétariat du Québec aux relations canadiennes</b>		
Projet (Bateau-livre)	4 000	4 000
	<b>238 470 \$</b>	<b>230 926 \$</b>

### 4. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	26 298 \$	24 531 \$
Sommes à remettre à l'État	-	8 048
	<b>26 298 \$</b>	<b>32 579 \$</b>

# ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

11

### 5. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les subventions et contributions reportées représentent des sommes reçues pour des activités devant se poursuivre au cours des prochains exercices et se détaillent comme suit :

	2020	2019
Conseil des arts du Canada	20 823 \$	- \$
Ville d'Ottawa	-	15 000
	20 823 \$	15 000 \$

Les variations survenues dans les soldes des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2020	2019
Solde au début	15 000 \$	- \$
Plus : montants reçus et à recevoir au cours de l'exercice	244 293	245 926
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	(238 470)	(230 926)
Solde à la fin	20 823 \$	15 000 \$

### 6. AFFECTATION INTERNE

#### Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a été créé afin de faire face à des événements imprévus et pour combler les sommes nécessaires à l'octroi du Prix Émergence AAOF. En date de fin d'exercice, le conseil d'administration a approuvé le virement d'un montant de 29 862 \$ du Fonds de réserve vers le Fonds non affecté.

### 7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 15 750 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2021	13 500 \$
2022	2 250 \$

**8. ÉVENTUALITÉ**

**Montants octroyés en vertu d'ententes**

Dans le cours normal de ses activités, l'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de l'Association pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements aux bailleurs de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

# ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

## INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

### PRODUITS ET CHARGES PAR PROJET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

(non audité)

13

	Administration et fonctionnement	Croisée des mots	Site Internet	Bulletin Participe présent	Bateau-livre	Étude de la maturité numérique	2020 Total	2019 Total
<b>PRODUITS</b>								
Subventions et contributions								
Ville d'Ottawa	60 500	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	60 500	\$ 60 000
Conseil des arts de l'Ontario	59 732	-	-	-	-	-	59 732	64 926
Ministère du Patrimoine canadien	42 000	-	-	-	-	-	42 000	42 000
Conseil des arts du Canada	40 000	-	-	-	-	32 238	72 238	60 000
Gouvernement du Québec - Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	-	-	-	-	4 000	-	4 000	4 000
	202 232	-	-	-	4 000	32 238	238 470	230 926
Cotisations des membres	14 935	-	-	-	-	-	14 935	12 155
Publicité et autres	3 534	-	-	-	1 466	-	5 000	1 000
Admissions	-	-	-	-	1 620	-	1 620	1 980
Dons	1 000	-	-	-	-	-	1 000	3 172
	221 701	-	-	-	7 086	32 238	261 025	249 233
<b>CHARGES</b>								
Salaires et avantages sociaux	124 728	-	-	-	-	-	124 728	114 096
Honoraires - contractuels	12 541	731	7 955	2 767	1 125	28 321	53 440	17 815
Cachets des auteur.e.s	15 796	3 260	-	-	1 250	-	20 306	21 213
Publicité, promotion et frais de représentation	12 577	-	-	-	2 907	270	15 754	21 169
Réunions statutaires	13 606	-	-	-	65	1 416	15 087	11 427
Frais de bureau	10 140	-	618	2 911	647	-	14 316	18 356
Loyer	14 032	-	-	-	-	-	14 032	14 032
Honoraires versés aux auteur.e.s	3 350	250	-	3 578	2 000	-	9 178	14 695
Frais de déplacement du personnel	8 212	-	-	-	-	115	8 327	6 102
Frais de déplacement et d'hébergement	774	1 149	-	-	565	2 116	4 604	16 549
Télécommunications	2 576	-	-	-	-	-	2 576	2 238
Charges liées aux activités	2 353	105	-	-	-	-	2 458	2 852
Assurances	2 293	-	-	-	-	-	2 293	2 090
Honoraires légaux et d'audit	6 922	-	-	-	-	-	6 922	7 089
	229 900	5 495	8 573	9 256	8 559	32 238	294 021	269 723
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>								
	(8 199)	\$ (5 495)	\$ (8 573)	\$ (9 256)	\$ (1 473)	\$ (0)	(32 996)	\$ (20 490)